



# La Douane, bras armé de l'État contre les trafics !

## Jusqu'à quand ?



La récente saisie de 578 kg de cocaïne, réalisée par les agents de la BSI d'Arcachon, a été unanimement plébiscitée par nos dirigeants, et à juste titre, pour son caractère exceptionnel. Elle vient compléter la liste impressionnante des saisies de stupéfiants effectuées en 2022. Dans un contexte difficile pour les collègues, **l'UNSA Douanes et l'UDT saluent leur détermination et leur engagement sans faille** à Arcachon, au Havre, à Reims et partout ailleurs sur le territoire, afin de protéger les populations. Leurs saisies sauvent des vies, mais pour combien de temps encore ?

### **Sur le terrain, on en a gros... !**

Que ce soit en matière de stupéfiants, de tabacs ou de contrefaçons, **la Douane est LE bras armé de l'État, grâce à un dispositif législatif efficace et cohérent** face aux défis majeurs de la lutte contre les grands trafics. Des milliards d'euros sont en jeu, ainsi que la sûreté, la sécurité du pays et la santé de millions de concitoyens (cf [bilan de la douane 2021](#)).



### **« Dans neuf mois, c'est fini ! »**

Oui, mais voilà..., **l'article 60 du Code des Douanes, qui prévoit le « droit de fouille » pour la recherche de la fraude, ne sera plus applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2023.** Au nom de *la liberté d'aller et de venir et du droit au respect de la vie privée* érigés par le Conseil Constitutionnel, **les gabelous n'auront plus de fondement juridique pour agir sur initiative.** Ainsi, sans réécriture validée du 60 : dans neuf mois, c'en sera fini, de toutes ces belles affaires !

### **Un État complice ou déterminé ?**

Ce samedi 17 décembre, la Loi de Finances 2023 a été adoptée. Ainsi, nous saurons très vite si l'amendement N°I-3331, qui doit permettre une nouvelle écriture du 60 par ordonnance, est validé. Les conséquences d'une Douane sans un 60 applicable seraient catastrophiques. La responsabilité repose donc sur nos dirigeants politiques et leur volonté de maintenir un arsenal juridique adapté et non contraignant, pour que les douaniers puissent continuer leur action sur l'ensemble du territoire.

ATTENTION : il est hors de question de nous imposer une usine à gaz réglementaire, impossible à mettre en œuvre sur le terrain !

Ainsi, **ils ont à faire des choix :**

**POUR ou CONTRE la lutte contre les trafics interdits.**

**POUR ou CONTRE la protection de la santé de nos concitoyens.**

**L'Histoire retiendra qui sera comptable des futurs résultats en matière de découverte de stupéfiants.**

L'UNSA Douanes et l'UDT ne manqueront pas de rappeler à chacun ses responsabilités !

[#un60poureladouane](#)

